COREL – Communauté de la région lausannoise

Situation de l'accueil de jour de la petite enfance dans les communes de la Corel

Rapport établi pour le groupe petite enfance de la Corel par

- Madame NORAH LAMBELET, conseillère éducative de la petite enfance au Service de Protection de la Jeunesse
- Monsieur MICHEL HARVEY, SPJ puis DSAS

Lausanne, septembre 2000

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Descriptif des lieux d'accueil : glossaire.....3
Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture élargi 3
Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture restreint 5

Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture élargi 7
L'offre en places de garde 8
Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture élargi :
aspects financiers 9
Répartition du financement : communes, parents, canton,
recettes diverses.....11
Rapport coût / bénéfice 17

Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture restreint...18
Aspects financiers.....18
Avantages et inconvénients.....20

L'accueil à la journée en milieu familial.....21
Description 21
Organisation de l'accueil familial de jour 21
Profil et motivations des mamans de jour ou assistantes maternelles.....24
Aspects financiers.....25
Revenus des mamans de jour 27
Rôle des coordinatrices des réseaux de mamans de jour 27
Rapport coût / bénéfice 28
Avantages et inconvénients.....29

Conclusion.....30

Liste des annexes.....31

INTRODUCTION

Le groupe "Petite Enfance", dépendant de la plate-forme "Affaires sociales" de la COREL s'est constitué en février 1998. La COREL a jugé nécessaire de former un tel groupe afin de procéder à une étude globale des problèmes liés à l'accueil de la petite enfance dans les communes membres.

Les objectifs fixés étaient les suivants:

- Informer les communes sur la brochure "Familles de la régon lausannoise", éditée par Pro Familia Vaud.
- Informer les communes des possibilités de garde d'enfants en réalisant un catalogue des structures disponibles dans la région COREL, ce document étant destiné à une large diffusion, par voie de conférences de presse, télétexte, Internet, etc.
- Donner une information particulière aux employés communaux chargés d'aiguiller les habitants de leur commune confrontés au problème de la recherche d'une structure d'accueil adéquate.
- Favoriser les collaborations intercommunales dans le domaine de la garde d'enfants (garderie, halte-garderie, centre de vie enfantine, service des mamans de jour, etc..) en aidant à l'établissement de "conventions intercommunales", promouvant ainsi une politique tendant à l'harmonisation des conditions de garde d'enfants à l'échelle régionale.

Le groupe a rapidement pris conscience qu'il avait besoin de renfort. Il était en effet indispensable de pouvoir bénéficier de l'expérience d'une conseillère éducative, dont les connaissances pratiques permettraient de guider notre travail. Madame Norah Lambelet, du SPJ, a bien voulu accepter de jouer ce rôle, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

Un questionnaire a alors pu être élaboré et envoyé aux communes. Il avait pour but de pouvoir établir une liste exhaustive des structures disponibles, du nombre de places, du coût et du mode de financement en 1997. Nous tenons ici à remercier chaleureusement les communes COREL qui nous ont fourni ces informations, matière première indispensable de notre travail.

Un collaborateur du SPJ, M.Harvey, a été mandaté pour effectuer le dépouillement et l'analyse des résultats de l'enquête. Ce dépouillement a permis de réaliser le "rapport sur la situation de l'Accueil de jour de la Petite Enfance dans les communes de la COREL" donnant une vue d'ensemble de la situation concernant l'accueil de la petite enfance.

Ce rapport fait apparaître les modes de financement (participation communale, cantonale, coût pour les parents), mais surtout il permet de confronter les moyens existants avec les demandes formulées.

Nous espérons ainsi pouvoir favoriser l'harmonisation de l'accueil. Il est en effet regrettable que dans une région de la taille de la nôtre, il ne soit pas plus facile de placer des enfants originaires d'une commune dans une structure d'accueil sise sur le territoire d'une autre. Les parents sont souvent confrontés à des problèmes difficiles en raison de la distance séparant la structure d'accueil de leur lieu de travail. Il est certainement possible de trouver des réciprocités et nous espérons que le fait de pouvoir disposer d'un document global permettra de faciliter de tels échanges.

Une autre réflexion a été formulée par le groupe. Face à la demande très forte de places d'accueil de la part de parents habitant dans les communes COREL mais travaillant à Lausanne ou dans les communes directement limitrophes, ne pourrait-on pas envisager d'encourager la création d'une structure intercommunale, prenant en charge des enfants dont les parents se trouvent dans la situation évoquée? Bien sûr, un tel projet est ambitieux. La COREL pourrait jouer un rôle moteur en facilitant les démarches de grandes entreprises qui songent à l'ouverture d'une telle structure.

Nous sommes conscients du fait que les besoins des communes sont différents en fonction de leur localisation géographique, de leur taille, de leurs moyens et de la structure de leur population. Mais nous sommes persuadés que l'accueil de la petite enfance est un problème qui ne peut plus être vu sous le seul angle communal. Qu'il soit examiné dans une optique "corélienne" globale, ou à travers des "sous-structures" régionales, dans tous les cas il nécessite une collaboration intercommunale amicale et efficace.

Patrice Bocquet

Président du groupe "Petite Enfance"

Lausanne, septembre 2000

DESCRIPTIF DES LIEUX D'ACCUEIL : GLOSSAIRE

Actuellement, il existe dans le canton de Vaud différents modes d'accueil collectif de jour pour les enfants âgés en principe de 8 semaines à 12 ans. Ils répondent tant aux besoins des enfants qu'à ceux des parents.

Ces différents modes d'accueil correspondent à des demandes de garde, et de socialisation, par une offre de lieux dont le temps d'ouverture peut être variable, ci-après dénommé *lieux d'accueil à temps d'ouverture* ***élargi*** *ou à temps d'ouverture* ***restreint.***

La plupart des lieux d'accueil pour la petite enfance fonctionnent sur un mode associatif, certains sont mis en place et gérés par des communes, des entreprises ou des personnes privées. La vocation de l'institution, ainsi que le choix du mode d'accueil sont en principe définis par les comités, les directions ou les autorités communales.

Ils sont désignés dans le Canton de Vaud, par plusieurs dénominations déterminées en fonction de l'âge des enfants accueillis et du temps d'ouverture.

LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR À TEMPS D'OUVERTURE ÉLARGI

La dénomination "Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture élargi" signifie que ces lieux sont ouverts généralement un minimum de 4 heures 30 consécutives et jusqu'à 12 heures par jour.

Il s'agit de :

A) nursery (NU)
B) garderie(GA):
   – garderie
   – garderie d'entreprise
   – garderie à temps partiel (GA-TP)
C) nursery-garderie à domicile (NU-GA)
D) unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

La principale fonction des lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi est de recevoir des enfants dont les parents travaillent ou choisissent de les confier à une structure d'accueil pour la petite enfance pour diverses raisons.

A) LA NURSERY (NU):

La nursery accueille des bébés âgés de 8 semaines à 18/24 mois, voire 30 mois. Elle est ouverte toute la journée et sert des repas aux enfants qui la fréquentent. Lorsqu'elle fonctionne en demi-journées, elle prend la dénomination de nursery à temps partiel, comprenant le repas des bébés. Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière à temps complet ou partiel.

B) LES GARDERIES (GA)

LA GARDERIE

La garderie peut accueillir des enfants âgés de 24/30 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école enfantine, laquelle se situe dans l'année où l'enfant aura ses 4 ans, révolus au 30 juin de l'année scolaire en question. Elle est ouverte toute la journée et sert des repas aux enfants qui la fréquentent. Les enfants sont inscrits pour une fréquentation régulière à temps complet ou partiel. Elle comprend souvent un secteur nursery (de 8 semaines à 24-30 mois), sa dénomination sera alors " nursery-garderie ".

Elle peut aussi intégrer des groupes d'écoliers, en dehors des heures d'école et pendant les vacances scolaires.

LA GARDERIE D'ENTREPRISE

La garderie d'entreprise offre les mêmes prestations que la garderie. Elle est située dans ou à proximité de l'entreprise. Elle accueille principalement les enfants des employés de ladite entreprise, mais peut aussi être ouverte aux enfants des environs. Elle n'a généralement pas de secteur "écoliers", car ils seront inscrits dans leur commune de résidence.

LA GARDERIE A TEMPS PARTIEL (GA-TP)

Comme la garderie, elle reçoit des enfants de 24/30 mois et jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Elle peut comprendre un secteur nursery et prendra par conséquent la dénomination de "nursery-garderie à temps partiel". La garderie à temps partiel est fermée durant la pause de midi. Par conséquent, elle n'offre pas de repas, sauf pour les bébés.

C) NURSERY-GARDERIE A DOMICILE (NU-GA)

Il s'agit d'un accueil collectif à temps d'ouverture élargi de petite dimension, assuré par des mères ou pères de famille au bénéfice d'une formation liée à la petite enfance, secondé(e)s par des non professionnels, et effectué à domicile ou à proximité immédiate du domicile. La nursery-garderie à domicile peut

accueillir des enfants dès 8 semaines à l'âge d'entrée à l'école enfantine (voire les 2 premières années de l'école enfantine). Elle est ouverte toute la journée et sert des repas aux enfants qui la fréquentent.

D) L'UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE)

Les UAPE des garderies accueillent généralement les enfants durant les deux premières années d'école enfantine même si certaines élargissent leurs prestations en principe jusqu'à la 4ème année primaire, voire la 6ème année.

Les UAPE indépendantes offrent généralement les deux types d'accueil, à savoir l'accueil d'écoliers des classes enfantines et primaires. Outre l'accueil de midi avec repas, les UAPE proposent, au minimum, un deuxième temps d'ouverture, soit le matin avant l'école, soit l'après-midi après l'école.

LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR À TEMPS D'OUVERTURE RESTREINT

La dénomination "Lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture restreint" signifie que ces lieux sont ouverts généralement un maximum de 4 heures consécutives par demi-journée.

Il s'agit de :

E) jardin d'enfants (JE)
F) halte-jeux (HJ)
G) espace-bébés (EBB)

La fonction des lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint peut être :

– d'offrir à l'enfant une première expérience de la vie collective en dehors de son milieu familial
– de permettre aux parents de disposer de quelques heures de détente
– de proposer aux enfants des activités correspondant à leur âge.

Ces lieux d'accueil n'offrent pas de repas principal. Les horaires de ces lieux d'accueil et de socialisation, similaires à ceux de l'école, ne sont pas compatibles avec ceux du monde du travail. Ils ne sont donc pas une solution aux problèmes de garde, à quelques exceptions près.

E) LE JARDIN D'ENFANTS (JE)

Le jardin d'enfants accueille, sur inscription, des enfants âgés de 30 mois, voire 24 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école enfantine, au maximum 3 heures 30 par demi-journée et par jour. Il n'est généralement ouvert que 3 à 4 heures par demi-journée. Habituellement le rythme d'ouverture est calqué sur le calen-

drier scolaire (vacances). Le jardin d'enfants est un lieu qui propose un projet pédagogique souvent axé sur la préscolarisation.

F) LA HALTE – JEUX (HJ)

La halte-jeux naît souvent de l'initiative de mouvements de bénévoles et d'entraide de quartier ou de village. Elle peut parfois être située dans le cadre d'un centre commercial, sportif ou de loisirs. Elle accueille des enfants âgés de 30 mois et jusqu'à l'âge d'entrée à l'école enfantine, au maximum 3 heures 30 par demi-journée et par jour.

G) L'ESPACE-BEBES (EBB)

Certaines halte-jeux dénommées "espace-bébés" accueillent des enfants plus jeunes, âgés de 8 semaines à 30 mois. Dans ce cas, le Service de Protection de la Jeunesse veillera à ce que la qualité de l'accueil et l'organisation matérielle de ces structures soient adaptées aux besoins du tout-petit.

RESUME

- **LES GARDERIES (GA)**
- **LA GARDERIE A TEMPS PARTIEL (GA-TP)**
- **NURSERY (NU)**
- **NURSERY-GARDERIE A DOMICILE (NU-GA)**
- **UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS (UAPE)**
- **LE JARDIN D'ENFANTS (JE)**
- **LA HALTE – JEUX (HJ)**
- **L'ESPACE-BEBES (EBB)**

LES LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR A TEMPS D'OUVERTURE ELARGI

La répartition géographique des places est très inégale dans la réalité, laissant certaines communes peu ou pas équipées par rapport à d'autres, grâce à la mise en place d'une politique d'accueil de la petite enfance.

Nombre d'institutions et nombre de places par catégorie et par groupe d'âge (1997)

Catégorie	Groupe d'âge	Nb d'institutions (rép. au questionnaire)	Nb de place autorisées	Nb. de jours d'ouverture moyenne	Capacité annuelle potentielle	Taux d'occupation
NU	8 à 30 mois	3	34	234	7'956	78%
GA	30 mois à l'école enfantine	4	80	231	18'480	75%
NU-GA	8 sem à l'école enfantine	7	175	224	39'200	86%
NU-GA-UAPE	8 sem jusqu'à 12 ans	11	895	230	205'850	87%
GA-UAPE	30 mois jusqu'à 12 ans	6	168	242	40'656	86%
GA-TP	30 mois à l'école enfantine	2	42	196	8'232	95%
NU-GA-URGENCE	8 sem à l'école enfantine	1	10	365	3'650	44%
UAPE	Entrée école enfantine jusqu'à 12 ans	7	188	229	43'052	92%
Totaux		**41**	**1'592**	**1'951**	**367'076**	**71%**

NB: 81% des institutions ont retouné le questionnaire

Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi
Nombre d'institutions totales par catégorie et par commune (1997)

Commune	**Nombre d'institutions**	**Population totale**	**Population 0 à 10 ans**	**Nombre de places**				**% places Pop 0-10**
				NU	GA	UAPE	Total	
Bussigny-près-Lausanne	1	7'254	1'201		10		**10**	0.83%
Crissier	1	5'723	827		30		**30**	3.63%
Ecublens	1	9'668	1'271	12	15		**27**	2.12%
Hautes Ecoles	2			15	20		**35**	
Epalinges	3	7'455	1'022	10	40	20	**70**	6.85%
Lausanne Centres de vie enf. municipaux	8	113'644	12'749	142	221	266	**629**	4.93%
Lausanne privés subventionnés	15			140	192	286	**618**	4.85%
Lausanne partenariat	4			69	83	75	**227**	1.78%
Lausanne non subventionnés	6			18	121	38	**177**	1.39%
Lutry	1	8'085	1'014		30		**30**	2.96%
Prilly	3	10'409	1'084	10	44	0	**54**	4.98%
Pully	3	15'829	1'736	15	45	34	**94**	4.67%
Renens	3	16'791	2'104	12	55	27	**94**	4.47%
Romanel-sur-Lausanne	1	3'005	460		22		**22**	4.78%
Saint-Sulpice	1	2'739	241	5	17		**22**	9.13%
Totaux	**53**	**200'602**	**23'709**	**448**	**945**	**746**	**2'139**	**9.02%**

L'OFFRE EN PLACES DE GARDE

Les listes d'attente des institutions sont éloquentes. En raison de la forte demande de places, les garderies se voient dans l'obligation de refuser l'accès aux enfants de parents qui ne sont pas domiciliés dans leur commune, particulièrement lorsque les autorités communales subventionnent leur fonctionnement. Le goût pour l'habitation en périphérie reste important, y compris pour les jeunes familles. Cependant, ces familles se retrouvent souvent du jour au lendemain sans solution de garde pour leur enfant ou, selon les cas, sont dans l'obligation de s'acquitter du prix coûtant réservé aux personnes hors commune, indépendamment de leur revenu. Cette solution est d'ailleurs devenue difficile, voire impossible, par manque de places. Les taux d'occupation sont importants, à quelques exceptions près. Celles-ci résultent soit de la restructuration d'un lieu d'accueil, soit du fait qu'il y a beaucoup plus de placements à temps partiel qu'à temps plein, rendant de ce fait la gestion de l'occupation des places très difficile. Il est ainsi parfois impossible d'offrir une place à plein temps à un enfant lorsqu'il ne reste plus que quelques demi -journées de disponibles.

Exemples de quelques listes d'attente connues (1997)

Bussigny	Garderie	16
Ecublens	Nursery	9
	Garderie	25
Epalinges	Nursery/Garderie	35
Lausanne	Nursery	25% des demandes
Pully	Nursery	15
	Garderie	10
	Ecoliers	10
Renens	Nursery (et à naître)	6

LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR À TEMPS D'OUVERTURE ÉLARGI : ASPECTS FINANCIERS

Pour la présente étude, nous avons procédé à une enquête auprès des 52 lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi établis au 31/12/97 dans la région COREL. Nous avons envoyé des questionnaires détaillés afin d'analyser la situation et de réaliser une étude comparative de leurs coûts. Sur le total, 42 ont répondu (une seule a refusé de répondre). Nous avons délibérément éliminé un tout petit nombre d'institutions dont le mode de fonctionnement n'était pas représentatif (bénévolat ou semi-bénévolat engagés dans un mouvement confessionnel) et qui, de ce fait, faussaient les calculs.

L'étude des coûts des lieux d'accueil s'est avérée plus compliquée que nous l'imaginions étant donné la complexité du sujet, l'énorme variété des modes de calcul et de comptabilité effectués par les différentes institutions.

Cette étude nous a permis de constater d'importantes différences de coûts dues à des paramètres divers, mais aussi de relever des points communs.

D'une manière générale, nous pouvons dire que, bien que le traitement et les conditions de travail ne soient pas en rapport avec l'importance et les exigences multiples des formations et des professions de la petite enfance, **la masse salariale du personnel éducatif et du personnel d'intendance représente le plus gros pourcentage des frais d'exploitation: celle-ci représente en moyenne par catégorie de 49% à 86% du budget.**

Catégorie	Masse salariale du personnel éducatif en comparaison des charges totales
NU	75.9%
GA	68.9%
NU-GA	72.4%
NU-GA-UAPE	55.9%
GA-UAPE	68.3%
GA-TP	81.3%
NU-GA-URGENCE	76.5%

Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi
Moyenne des charges d'exploitation – Coût moyen d'une place par année (1997)

Catégorie	Nb de place autorisées (répondants)	Charges totale	Coût moyen par place	Coût moyen par jour
NU	34	776'610	22'841	**125**
GA	80	1'238'841	15'486	**89**
NU-GA	175	4'095'566	23'403	**122**
NU-GA-UAPE	895	19'904'621	22'240	**111**
GA-UAPE *	168	2'143'712	12'760	**68**
GA-TP	42	358'156	8'528	**45**
NU-GA-URGENCE	10	138'608	13'861	**86**
UAPE	188	2'956'492	15'726	**74**
Totaux	**1'592**	**31'612'608**	**19'857**	**87**

* GA-UAPE: Trois institutions n'ont pas été englobées dans les calculs: La Crèche Italienne, le Centre Pierre Mercier,la Sainte Famille, leur coût étant largement inférieur aux autres lieux en raison du fonctionnement basé sur le bénévolat

Paramètres à prendre en compte pour expliquer les coûts et les différences constatées entre les institutions :

- la dimension de l'institution,
- la forme de l'accueil,
- le nombre et l'âge des enfants accueillis,
- le nombre d'heures d'ouverture journalière et la couverture horaire d'une journée,
- les repas servis ou non (garderies à temps partiel), faits sur place ou achetés à l'extérieur,
- le personnel de maison et de cuisine,
- le personnel administratif,
- le nombre d'éducatrices et d'employés en place,
- l'âge du personnel (incidences sur les charges sociales),
- le statut du personnel (communal ou privé),
- la différence des salaires entre ville et communes périphériques et barème appliqué,
- la signature de la convention collective de travail,
- la politique salariale appliquée,
- le coût du loyer ou des charges immobilières (immeubles anciens ou nouveaux),
- la participation financière - ou l'absence - des autorités publiques, des associations privées ou des entreprises,

Le prix coûtant moyen d'une journée oscille entre fr. 45.- et fr. 125.- en fonction des charges d'exploitation, des institutions et de leur localisation dans le canton. Ces charges ne peuvent être comparées, vu les différences énoncées ci-dessus.

Répartition du financement :

commune - parents - canton - recettes diverses

Le coût d'un lieu d'accueil et de garde est en général réparti entre : parents utilisateurs, communes, associations privées ou entreprises et, dans une moindre mesure, le canton.

Sources de financement (1997)

Cat gorie	Subv. Comm. en % des charges	Subv. Cant. en % des charges	Produits parents p/r ch. en %	Produits autres p/r ch. en %	Total (*)
NU	57.2%	6.8%	39.2%	1.1%	104.3%
GA	59.4%	6.9%	34.9%	4.4%	105.5%
NU-GA	42.7%	4.9%	25.5%	28.2%	101.4%
NU-GA-UAPE	79.4%	5.0%	15.5%	0.8%	100.7%
GA-UAPE	45.9%	5.4%	3.5%	1.4%	56.2%
GA-TP	29.2%	7.6%	56.5%	6.1%	99.4%
NU-GA-URGENCE	28.9%	5.8%	34.0%	14.5%	83.2%
UAPE	73.1%	7.8%	19.4%	0.6%	100.8%
Moyenne	**52.0%**	**6.3%**	**28.6%**	**7.1%**	**93.9%**

* Le total des pourcentages au-dessous ou au-dessus des 100% indique un déficit ou au contraire la constitution d'une réserve. Par exemple, la Ville de Lausanne autorise les institutions qu'elle subventionne à constituer, lorsque leur résultat est positif et n'excéde pas 5 % de la subvention, un fonds de péréquation destiné à être utilisé les années suivantes dans les situations inverses.

Participation financière des parents

Tous les parents participent, largement, aux frais de prise en charge de leurs enfants. Leur contribution est fixée selon un barème progressif ou selon un pourcentage de leur revenu familial (entre 10% et 20%), faisant ainsi jouer le principe de la solidarité. Il s'agit d'une charge considérable qui pèse lourdement sur les dépenses familiales. Les frais de garde ne sont pas déductibles des impôts comme frais d'entretien. Plus les revenus sont hauts, plus les frais de garde sont élevés : les plafonds sont rapidement atteints lorsque deux salaires moyens d'une famille sont additionnés. Pour certains parents, cela entraîne une double pénalité puisqu'ils sont aussi les contribuables les plus lourdement taxés dans leur commune.

Exemples de frais de garde mensuels pour une famille (1997)

Base de calcul 21 jours	Revenu mensuel brut		
	3'000	6'000	10'000
Ville de Lausanne (2 parents travaillent et un seul enfant)	207	465	1'161
Prilly *Acacias*	330	750	1'435
Ecublens *Domino*	315	945	1'680
Lutry *La Marelle* *	294	861	1'701
Renens *Tournesol*	300	750	1'350
Maman de jour par mois sans subvention avec repas	945		

* Prix des repas en sus: 7 Frs. par repas

En l'absence de soutien financier de la part d'une commune, ou d'une entreprise, quelques institutions appliquent un tarif unique (prix de revient), pénalisant ainsi les personnes à revenus modestes. Dans de rares communes, les parents doivent s'adresser aux services sociaux communaux afin d'obtenir un soutien financier pour les frais de garde. L'octroi de cette aide individuelle doit répondre à des critères tels que :

– justifier les raisons qui les poussent à travailler,
– tenir compte d'un plafond de revenus, généralement très bas,
– renouveler la demande tous les mois.

Participation financière des communes

Le soutien communal, lorsqu'il est accordé, peut prendre diverses formes:

– mise à disposition gratuite des locaux ou location à des conditions avantageuses,
– participation à certains frais de fonctionnement,
– financement individuel aux parents,
– allocation d'une subvention annuelle fixe,
– subvention au prix de revient d'une journée par un montant fixe par enfant,
– prise en charge totale ou partielle du déficit,
– participation à une autre commune au prorata du nombre d'enfants fréquentant un lieu d'accueil sur cette commune.

Situation de l'accueil de jour dans les communes de la Corel

Accueil de la petite enfance dans les communes membres de la COREL

Lieux d'accueil à temps d'ouverture **élargi** 1997 - *Participations Communes - Etat*

Commune	Nombre d'institutions	Nombre de places				Charges d'exploitation	Financement communal				Financement SPJ	
		NU	GA	UAPE	Total		Montant	en % des charges	par hab.	par enfant	Montant	en % des charges
Bussigny	1		10		**10**	273'683	153'019	55.9%	21.09	127.41	22'800	8.3%
Crissier	1		30		**30**	214'910	132'831	61.8%	23.21	160.62	18'000	8.3%
Ecublens	1	12	15		**27**	512'584	315'651	61.6%	32.65	248.35	31'250	6.1%
Hautes Ecoles	EPFL	10			**10**	106'249	32'120	n/d	n/d	n/d	12'732	12.0%
Hautes Ecoles	UNIL/EPFL	10	20		**30**	795'968	0	0.0%	n/d	n/d	48'434	6.0%
Epalinges	3	10	40	20	**70**	723'211	285'000	39.4%	38.23	278.86	52'168	7.2%
Lausanne : centres de vie enfantine (CVE municipaux)	8	142	221	266	**629**	14'087'624	11'548'827	82.0%	101.62	905.86	679'029	4.8%
Lausanne : privés subventionnés	15	140	192	286	**618**	10'698'218	9'825'791	11.40%	86.46	770.71	857'153	5.50%
Lausanne : partenariat sous forme de convention	4	69	83	75	**227**	138'608	1'800'500	n/d	15.84	141.23	273'661	n/d
Lausanne : non subventionnés	6	18	121	38	**177**	1'097'487	n/d	n/d	n/d	-----	112'861	n/d
Lutry	1		30		**30**	335'248	120'000	35.8%	14.84	118.34	23'446	7.0%
Prilly	3	10	44	0	**54**	768'359	495'086	64.4%	47.56	456.72	63'104	8.2%
Pully	3	15	45	34	**94**	974'117	451'000	46.3%	28.49	259.79	61'313	6.3%
Renens	3	12	55	27	**94**	753'208	441'102	58.6%	26.27	209.65	46'475	6.2%
Romanel-sur-Lausanne	1		22		**22**	133'134	36'000	27.0%	11.98	78.26	7'663	5.8%
Saint-Sulpice	1	5	17		**22**	-----	-----	----	-----	-----	15'201	----

* Entièrement privé. Accueille un nombre important d'enfants de la région Lausannoise

Nous pouvons constater que la plupart des communes de la COREL soutiennent leurs institutions de la petite enfance et ont une politique claire à ce sujet. Elles y consacrent un budget important. D'autres communes le font à la mesure de leurs moyens ou de leurs priorités. Certaines enfin ont leurs propres lieux d'accueil municipaux.

Participation financière du canton

Le SPJ accorde, depuis 1980, une subvention destinée à encourager les institutions à engager du personnel éducatif au bénéfice d'une formation conforme aux "Principes et exigences minimales pour la profession des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance".

Cette subvention est octroyée en fonction de critères portant notamment sur:

– le mode d'accueil,
– la qualification du personnel,
– le statut juridique de l'institution.

Depuis 1996, le subventionnement est accordé sous la forme d'un montant unique fixe en fonction des postes du personnel éducatif diplômé et de leur classification par la Commission de classification du SPJ (personnel administratif et d'intendance non compris).

Exemple de montants fixes alloués pour l'année 1997, en fonction du niveau de formation

Classe 1:	*Fr.*	*7'500.–*
Classe 2 :	*Fr.*	*4'500.–*
Classe 3:	*Fr.*	*2'500.–*
Majoration pour le poste de Direction:	*Fr.*	*500.–*

Besoins en personnel des lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi (1997)
Effectif du personnel (éducatif et autre)

Catégorie	Educatrices		Autre personnel en équiv. plein temps	Total %
	Effectif	En équiv. plein temps		
NU	12	830%	185%	1'015%
GA	15	1'200%	232%	1'432%
NU-GA	48	3'443%	856%	4'299%
NU-GA-UAPE	180	13'155%	5'389%	18'543%
GA-UAPE	24	1'964%	198%	2'162%
GA-TP	9	422%	51%	473%
GA-TP-UAPE	2	150%	8%	158%
NU-GA-URGEN	2	180%	29%	209%
UAPE	29	2'078%	892%	2'970%
Totaux	321	23'422%	7'839%	31'260%

Les chiffres de ce tableau démontrent que les lieux d'accueil de jour à temps d'ouverture élargi sont générateurs d'emplois : éducatrices, personnel administratif et d'intendance, intervenants extérieurs.

Pour information, il faut relever que ce secteur de travail est en expansion. Il est relativement peu concerné par le chômage : seules les personnes les moins bien formées sont touchées. Bien que le traitement du personnel éducatif et ses conditions de travail ne soient pas en rapport avec l'importance et les exigences multiples des formations et des professions de la petite enfance, l'on rencontre, au contraire, une pénurie d'éducatrices diplômées au bénéfice d'une formation correspondant aux besoins actuels des lieux d'accueil et de garde.

Exemple de salaire des éducatrices

Aujourd'hui, une éducatrice ayant suivi une formation de 3 ans après un baccalauréat, une maturité, ou un CFC gagne à ses débuts fr. 3'660.– / mois (barème FCGCV)

En comparaison:

- *une infirmière diplômée débute à Fr. 4'142.–/ mois (Etat)*
- *une secrétaire avec un CFC débute à Fr. 4'284.–/ mois (Etat)*

Ces montants correspondent à un taux d'activité de 100%, équivalent à 40-42h30 par semaine, comprenant 4 semaines de vacances par année.

Le barème de la Fédération des Crèches et Garderies du Canton de Vaud sert de référence indicative aux associations privées qui l'appliquent, dans la mesure de leurs moyens, ainsi qu'aux calculs du subventionnement par le SPJ.

Comparativement, une institutrice enfantine

gagne à ses débuts Fr. 4'142.–/mois (Etat)

Elle assure 23 périodes hebdomadaires de présence en classe et bénéficie de 13 semaines de vacances.

Participation financière des associations privées et place du bénévolat

A l'exception des garderies municipales (Lausanne 8, Renens 1), on retrouve, à l'origine de la majeure partie des lieux d'accueil du canton, des mouvements associatifs : groupes de parents, de professionnels ou de personnes concernées par l'accueil du jeune enfant et par le manque chronique de places de garde.

Les comités de ces associations participent activement non seulement à la création de lieux d'accueil de jour, mais aussi à leur fonctionnement, à titre bénévole, principalement dans le domaine de la gestion financière et administrative, économisant ainsi des frais importants.

La Loterie Romande contribue volontiers, et parfois généreusement, à ce secteur lorsqu'il s'agit de frais ponctuels tels qu'achat de mobilier et de matériel, travaux de réfection et investissements immobiliers. Cependant, elle ne participe pas aux frais de gestion, point névralgique des difficultés rencontrées par les associations.

Les comités sont souvent dépassés par la difficulté de leur tâche qui équivaut, en réalité, à la gestion d'une petite, voire d'une moyenne entreprise, au chiffre d'affaires important et qui demanderait de solides compétences professionnelles en matière de gestion financière par exemple.

La présente étude relève une autre forme de bénévolat que l'on retrouve dans 4 institutions de type religieux ou confessionnel (1 Renens, 3 Lausanne).

Participation financière des entreprises

Malgré le climat économique morose de ces dernières années, quelques entreprises ont mis la création de garderie au programme du nouveau concept dit de "culture d'entreprise".

Destinées en principe, ou même réservées, au personnel d'une entreprise ou d'un ensemble d'entreprises, ou encore objet de partenariat avec la Ville de Lausanne, on peut citer : la Case (Nestlé), la Cabane (BCV), l'Abri/Chuv, l'Hebdromadaire (Hebdo), les Koalas (Croix-Rouge), Mandarine (PTT/Swisscom/Cécile), Mosaïque (Etat de Vaud), Agela (Garderie Espagnole), Polychinelle (EPFL), la Croquignole (UNIL/EPFL).

Une motion déposée en septembre 1995 au Conseil communal de Lausanne demande de soutenir et d'encourager la création de crèches d'entreprises en partenariat financier avec la commune. Quelques projets sont sporadiquement en train de se constituer mais restent parfois en veilleuse, tels que PHILIP MORRIS, ORANGE, EDIPRESSE. Relevons que la région COREL bénéficierait grandement de telles créations, qui participeraient clairement à son développement économique.

Divers éléments peuvent être évoqués en faveur de créations de lieux d'accueil de la petite enfance par les entreprises et/ou avec un partenariat intercommunal :

- image de l'entreprise ou de la région,
- place accordée à la famille et intégration au sein de l'entreprise ou de la région,
- tranquillité d'esprit des parents ou des mères dont les enfants sont pris en charge (efficacité, productivité et baisse de l'absentéisme de la part des employés),
- identification des employés et adhésion du personnel à son image,
- stabilité du personnel ou attrait de nouvelles familles jeunes,
- prestations professionnelles complémentaires,
- rentabilité des engagements financiers à la formation des femmes,
- économie de coût pour la formation du personnel de remplacement ou de renouvellement,
- maximisation de l'acquis et maintien des femmes dans l'entreprise,
- réinsertion des femmes pour une relance de l'économie,
- égalité des chances et accession des femmes à des postes cadres.

RAPPORT COÛT / BÉNÉFICE

Les lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi ne sont clairement pas des lieux dont on peut attendre une production et une rentabilité chiffrable. Il serait alors plus judicieux de parler d'économies, ou de bénéfices indirects, plutôt que de bénéfices. L'accueil extra-familial n'engendre pas uniquement des coûts : il a également une utilité sociale et économique; il représente indirectement une source de revenus pour la collectivité par l'augmentation des rentrées fiscales provenant du travail des parents qui placent leurs enfants et des nouveaux emplois crées par les lieux d'accueil collectif.

Les revenus supplémentaires de la famille et du personnel ont aussi, par conséquent, une influence sur leur pouvoir d'achat lequel joue un rôle indéniable dans la relance de la consommation et de l'économie.

L'accueil extra-familial génère de nombreuses économies dont l'Etat et les communes sont aussi bénéficiaires. Permettre aux parents d'exercer une activité lucrative évite le recours à l'aide sociale ou à d'autres formes d'assistance telles que aide à la famille, allocations de chômage, RMR, etc. en particulier pour les femmes ou les hommes élevant seul(e)s leurs enfants, ainsi que pour les familles à bas revenus.

En outre, la création d'un lieu d'accueil dans une commune génère des postes de travail et peut constituer l'un des facteurs déterminant, en matière de promotion économique, pour une entreprise étrangère qui désire s'y installer.

LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF DE JOUR A TEMPS D'OUVERTURE RESTREINT

(JARDINS D'ENFANTS, HALTE-JEUX, ESPACES-BÉBÉS)

Lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint
Participations des communes (1997)

Commune	Nombre de lieux d'accueil	Nombre de places				Nombre d'habitants	Enfants de 0 à 10 ans	Financement communal		
		JE	HJ	EBB	Total			Montant	par hab.	par enfant
Belmont-sur-Lausanne *	2	80			**80**	**2'215**	**316**	-----	-----	-----
Bussigny *	4	62	2		**64**	**7'254**	**1'201**	----	-----	-----
Chavannes-près-Renens	1	22			**22**	**5'570**	**813**	15'563	2.79	19.14
Cheseaux-sur-Lausanne *	1	20			**20**	**2'900**	**438**	30'000	10.34	68.49
Crissier	1		35		**35**	**5'723**	**827**	-----	-----	-----
Cugy	1	22			**22**	**1'755**	**231**	5'000	2.85	21.65
Ecublens	4	22	36		**58**	**9'668**	**1'271**	50'720	5.25	39.91
Froideville	1	12			**12**	**1'449**	**216**	-----	-----	-----
Jouxtens-Mézery *	1	16			**16**	**1'113**	**164**	22'000	19.77	134.15
Lausanne / ACAE *	47	559	252	5	**816**	**113'644**	**12'749**	568'500	5.00	44.59
Le Mont-sur-Lausanne	2	38			**38**	**4'963**	**685**	36'420	7.34	53.17
Lutry	2	30			**30**	**8'085**	**1'014**	13'000	1.61	12.82
Mézières *	1		10		**10**	**934**	**122**	-----	-----	-----
Paudex *	1					**1'451**	**176**	5'000	3.45	28.41
Prilly *	4	43	11		**54**	**10'409**	**1'084**	41'000	3.94	37.82
Pully	3	63		5	68	**15'829**	**1'736**	-----	-----	-----
Renens *	4	58			58	**16'791**	**2'104**	56'314	3.35	26.77
Saint-Sulpice *	1	18			**18**	**2'739**	**241**	-----	-----	-----
Savigny	1	15			**15**	**3'008**	**417**	-----	-----	-----
Totaux	**82**	**1'062**	**364**	**10**	**1'436**	**215'500**	**25'805**	**----**	-----	-----

* Ces communes accordent un soutien sous forme de mise à disposition des locaux, mais cette aide est difficilement mesurable en francs

ASPECTS FINANCIERS

Un soutien est parfois octroyé aux lieux d'accueil collectif à temps d'ouverture restreint par la mise à disposition de locaux, ou une location à des conditions avantageuses ou encore, quoique rarement, une subvention annuelle accordée à bien plaire par les communes mentionnées avec un *.

La commune de Lausanne, par le biais de l'ACAE (Association des centres d'accueil de la petite enfance), soutient matériellement et financièrement, sous cer-

taines conditions, la majorité des halte-jeux et espaces-bébés situés sur son territoire. La gestion des subventions accordées est assurée par l'ACAE.

Un pool, appelé "Petite Enfance Pool" a été créé, entre autres par l'ACAE, l'Entraide Familiale, Pro Familia Vaud, le CVAJ, pour appuyer les projets de la petite enfance dans le Canton. Ce pool a un bus qui est prêt à apporter un appui à toutes les structures. Il est financé à raison de fr. 100'000.- par an par l'Etat de Vaud et un abonnement d'environ fr. 100.- par lieu d'accueil est demandé aux communes et aux structures d'accueil.

Participation financière du canton

Malgré la mention dans la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) d'une possibilité de soutien financier aux institutions d'accueil de jour destinées à la petite enfance, le SPJ a choisi d'accorder ce soutien uniquement aux lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi : l'enfant y est accueilli la plus grande partie de son temps d'éveil, hors de son cadre familial et, par conséquent nécessite un encadrement et un environnement importants.

En revanche, un fonds de soutien destiné à encourager et aider tous les lieux d'accueil de la petite enfance à favoriser dès leur plus jeune âge l'intégration d'enfants handicapés en mesure de profiter du contact avec les autres enfants, a été instauré depuis 1988. Une commission d'intégration précoce d'enfants présentant un handicap ou des troubles graves est chargée de l'attribution et de la gestion de ce fonds. Elle est composée de représentants de services publics et privés et d'une association de parents.

Participation financière des institutions

Les Jardins d'Enfants, et certaines halte-jeux de type commercial, appartiennent en général aux personnes (une ou plusieurs) qui ont pris l'initiative de leur création et/ou qui en assurent l'animation. Gérées comme des entreprises privées, en ce qui concerne les jardins d'enfants principalement, ces institutions doivent s'autofinancer.

Participation financière des parents

Dans les jardins d'enfants, la fréquentation est par principe régulière et les inscriptions établies pour l'année entière. La contribution demandée aux parents est donc le plus souvent mensualisée. Elle est établie selon la fréquentation hebdomadaire de l'enfant.

L'écolage mensuel varie d'une institution à l'autre. Il oscille entre Fr. 120.-- et Fr. 150.-- par mois, par exemple, pour une fréquentation de deux demi-jour-

nées par semaine ou de Fr. 270.-- à Fr. 300.-- pour une fréquentation de 5 demi-journées par semaine.

Les halte-jeux facturent leurs services sur la base d'un tarif horaire qui varie entre Fr. 3.- et Fr. 7.- de l'heure. Certaines institutions offrent des abonnements avantageux pour les parents utilisateurs.

Les parents ne reçoivent aucune aide extérieure pour le financement du placement de leurs enfants dans les lieux d'accueil collectif de jour à temps d'ouverture restreint.

Le coût, parfois élevé, des jardins d'enfants est entièrement à la charge des parents. Cela entraîne, de ce fait, une sélection de la "clientèle" : les jardins d'enfants ne sont pas des institutions à but social, même si les revenus des responsables sont rarement bien hauts.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

L'enfant est clairement le premier bénéficiaire de la spécificité des lieux d'accueil. Ces lieux sont centrés sur la socialisation et la préparation en douceur à la scolarisation et l'accent y est mis sur l'expression créatrice et les préapprentissages plus que sur les valeurs éducatives.

Les halte-jeux apportent aux mouvements d'entraide, aux associations privées, ainsi qu'aux bénévoles participant activement en tournus, et parfois obligatoirement, à la prise en charge des enfants, une certaine satisfaction devant la tâche accomplie, le sentiment d'être partie prenante dans l'éducation des enfants et de jouer un rôle social pour la communauté.

La précarité financière et le tournus relativement fréquent du personnel éducatif ou bénévole fonctionnant dans les lieux d'accueil et de socialisation comportent certes des inconvénients pour l'enfant alors qu'il se trouve à un âge et dans une situation où il doit faire face à un monde totalement nouveau pour lui.

Les tarifs horaires des halte-jeux sont moins élevés que ceux des jardins d'enfants et permettent à plus de parents d'utiliser leurs services puisqu'ils peuvent ajuster la fréquentation de leur enfant en fonction de leur budget. Ils restent toutefois dissuasifs pour certaines familles qui mériteraient d'autant plus de bénéficier de ces prestations éducatives.

La qualité de l'accueil est variable, les professionnels se trouvent souvent isolés, au risque de s'enfermer dans une routine et de se démotiver rapidement. Contrairement aux lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi où les parents ont besoin d'une place et n'oseraient peut-être pas se plaindre, les parents ont la possibilité de manifester leur mécontentement en retirant leur enfant.

L'ACCUEIL A LA JOURNEE EN MILIEU FAMILIAL

DESCRIPTION

L'accueil familial de jour est une spécificité : il s'agit d'accueillir un ou plusieurs enfants à domicile, au sein de la famille de la maman de jour, toute la journée ou quelques heures par semaine.

L'accueil familial de jour est une réalité, une alternative de garde qui, loin de concurrencer l'accueil en collectivité, doit être un complément utile et nécessaire répondant à des besoins différents ou à des moments différents dans la vie de l'enfant ou de sa famille. Aux yeux de certains, ce mode d'accueil peut paraître plus "naturel" que l'accueil en collectivité.

L'évolution de la situation du placement familial à la journée ces dix dernières années est due à l'augmentation du nombre de demandes de places de garde qui a plus que triplé depuis 1981. Cette augmentation, conjuguée à une politique de régionalisation de l'action sociale, a conduit le SPJ à s'ouvrir à une politique de délégation de compétence en matière de placement à la journée puis à une modification de la LPJ allant dans ce sens.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Il existe une diversité de types d'accueil de jour en milieu familial dans le canton :

a. **Celui s'appuyant sur les principes d'entraide et de solidarité** pour lequel aucune offre publique n'est faite: il s'agit de voisines, amis, grands-parents, parenté directe ou indirecte. Ces personnes accueillant un enfant à leur domicile ne sont pas soumises à l'obligation d'être au bénéfice d'une autorisation.

b. **Les personnes ayant fait une offre publique et obtenu une autorisation** d'accueillir un ou des enfants de la part des autorités compétentes, mais qui ne font partie d'aucune structure, groupe ou réseau de coordination ou de soutien. Elles sont indépendantes, soit par choix, soit par manque d'organisation de ce type dans leur région, soit encore par ignorance.

c. **Les personnes agréées faisant partie de structures organisées**, telles l'APEF (Association pour l'Entraide familiale) et la crèche familiale "Jardin-Famille", à Lausanne ou d'associations organisées selon le modèle Pro Juventute ou encore les personnes ayant obtenu une autorisation d'un autre réseau organisé.

La particularité des deux institutions lausannoises est d'offrir, à des degrés différents, un soutien, un encadrement, une formation continue aux "mamans de jour" rattachées à l'APEF, ou aux assistantes maternelles engagées sous contrat de travail par le "Jardin-Famille".

d. **Garde non autorisée**. Pour diverses raisons (manque de place dans les garderies, coût élevé, manque d'information ou autres), certaines familles combinent diverses solutions "bricolées" qui peuvent engendrer une instabilité pour l'enfant. Parmi les facteurs négatifs, on peut relever les éléments suivants :

- placements irréguliers chez des personnes différentes. Ce système n'est pas favorable au développement de l'enfant,
- placement de trop d'enfants pour une seule personne,
- manque de stimulation par des activités répétitives,
- télévision,
- enfants délaissés ou même livrés à eux-mêmes.

Accueil de la petite enfance dans les communes membres de la COREL
Etat des lieux - Réseaux de Mamans de jour 1997

Commune	Réseaux	Financement	
		Commune	Association
Bussigny-près-Lausanne	Bussigny	oui	non
Villars-Sainte-Croix	Bussigny	non	non
Cheseaux-sur-Lausanne	Cheseaux	oui	non
Savigny	Cully	oui	oui
Bottens	Echallens	oui	oui
Bretigny-sur-Morrens	Echallens	non	oui
Froideville	Ne faisait pas partie du réseau en 1997		
Chavannes-près-Renens	Ecublens	oui	non
Ecublens	Ecublens	oui	non
Saint-Sulpice	Ne faisait pas partie du réseau en 1997		
Lausanne (APEF + Jardin famille)	Lausanne	oui	non
Cugy	Le Mont	non	oui
Le Mont-sur-Lausanne	Le Mont	oui	oui
Morrens	Le Mont	oui	oui
Mézières	Oron	oui	oui
Montpreveyres	Oron	oui	oui
Les Cullayes		Pas de réseau	
Jouxtens-Mézery	Prilly	oui	oui
Prilly	Prilly	oui	oui
Belmont-sur-Lausanne	Pully	non	non
Epalinges	Pully	oui	non
Lutry	Pully	oui	non
Paudex	Pully	oui	non
Pully	Pully	oui	non
Crissier	Renens	oui	non
Renens	Renens	oui	non
Romanel-sur-Lausanne	Romanel	oui	non

- N.B. En 1997, à l'exception de 3 communes, toutes ont organisé des réseaux de Mamans de jour.
- Elles participent à titre divers au financement, parfois par des montants symboliques. La charge financière se reporte entièrement sur les parents à l'exception de Lausanne et Renens.
- Financement SPJ: En 1997, le Canton ne prenait en charge que les frais de formation des coordinatrices. Dès 1998, il participe aussi aux salaires de ces personnes .
- Il est difficile de faire ressortir l'effort communal total de la région dans la mesure où certaines communes participent à des réseaux partiellement extérieurs à la Corel.
- Dès 1999, nurserie-garderie à Oron pour les communes de Montpreveyres et des Cullayes.

PROFIL ET MOTIVATIONS DES MAMANS DE JOUR OU ASSISTANTES MATERNELLES

Une "maman de jour" accueille à son domicile des enfants âgés de 0 à 12 ans, toute la journée, à la demi-journée ou à l'heure, généralement en plus de ses propres enfants. Elle remplit une fonction maternelle par délégation, même si elle a aussi un rôle éducatif à assumer. Elle doit faire preuve de nombreux savoir-faire pour accueillir le mieux possible les enfants dont elle a la garde. La maman de jour doit offrir à l'enfant un cadre sain et sans danger pour sa santé et son développement, tant physique que psychique.

Il est maintenant admis que s'occuper des enfants des autres n'est pas "équivalent" à s'occuper de ses propres enfants. Cependant, à la différence des institutions de la petite enfance, pour lesquelles il est exigé, de la part du personnel encadrant de jeunes enfants, une qualification professionnelle et un diplôme, l'expérience maternelle et les compétences familiales apparaissent comme des pré-requis implicites pour devenir "maman de jour". Cela peut paraître incohérent en regard du message de l'OPE et de la LPJ lesquels relèvent tous deux l'importance de la qualité de l'accueil aussi bien dans les institutions qu'auprès des mamans de jour, et ceci dans un but de prévention.

Paradoxalement, malgré toutes ces caractéristiques et exigences, il faut rappeler ici ce qui a été dit plus haut : l'activité des "mamans de jour" n'est pas qualifiée de "professionnelle" et ne bénéficie ni de statut ni de reconnaissance sociale.

Seules les "assistantes maternelles" engagées par le Jardin-Famille, à Lausanne, sont au bénéfice d'un statut professionnel : contrat de travail, prestations sociales, salaire mensuel en fonction du nombre d'enfants présents et de leurs heures de présences, droit aux vacances annuelles et congés habituels pour maladie et jours fériés. Les "assistantes maternelles" bénéficient de plus, d'une formation continue et d'un soutien éducatif permanent au sein du Jardin-Famille.

Les réseaux de "mamans de jour" sont une création relativement récente. Leur mode de fonctionnement s'organise peu à peu entre les différents partenaires concernés : communes ou groupements de communes, associations privées, seules ou en partenariat avec des communes, Centres Sociaux Régionaux ou CMS. Quelques groupes autogérés se sont créés et financent leur propre réseau.

ASPECTS FINANCIERS

Participation financière des communes et des associations privées

Le financement du fonctionnement des réseaux est assuré de manières diverses, et selon les volontés politiques communales, les ressources ou les possibilités financières des associations.

Cette participation peut prendre plusieurs formes :

- prise en charge de la totalité des frais de fonctionnement de l'infrastructure,
- salaire des coordinatrices et/ou charges sociales,
- formation des coordinatrices,
- frais de vacations des coordinatrices,
- frais de locaux et frais administratifs,
- subvention directe ou indirecte aux parents,
- prise en charge partielle ou totale du déficit de fonctionnement,
- souscription à l'assurance R.C. obligatoire.

La Ville de Lausanne, considérant que l'accueil familial de jour fait partie de sa politique globale pour la petite enfance, subventionne deux structures organisant les placements d'enfants en milieu familial. Il s'agit de l'APEF et du Jardin-Famille mentionnés plus haut.

En 1997, la Ville de Lausanne a octroyé à l'APEF Fr. 1'000'000.-- pour le fonctionnement de la structure et le subventionnement aux parents.

Le Jardin-Famille a reçu la somme de Fr. 912'600.-- pour le fonctionnement et le subventionnement aux parents.

Participation financière de l'Etat

L'Etat de Vaud participe à titre d'encouragement et de soutien, depuis 1998 seulement, aux salaires des coordinatrices, mais pas au fonctionnement des réseaux. Toutefois, le SPJ a voulu apporter une certaine homogénéité dans les prestations de ces nouveaux modèles et donner, ou renforcer, les compétences de ces personnes, le plus souvent issues de professions très diverses parfois sans aucune relation avec la petite enfance. Pour cela, il prend en charge les frais de formation de base et de formation continue des coordinatrices des réseaux. Depuis 1998, le SPJ participe aux salaires des coordinatrices suite à deux motions déposées au Grand Conseil (réf. Mmes Weber Jobé et Jaeger).

Participation financière des parents

Les frais de garde d'un enfant par une "maman de jour" sont, par définition, entièrement à la charge des parents. On peut distinguer deux modes de payement en vigueur :

1. Tarif unitaire payé directement par les parents placeurs à la maman de jour à un prix indicatif moyen de Fr. 3.50 l'heure. Ce système n'engendre aucune contrainte administrative pour la coordinatrice du réseau.
2. Tarif proportionnel au revenu des parents payé à la coordinatrice qui verse à la "maman de jour" le salaire correspondant aux prestations effectuées. Ce modèle, plus contraignant administrativement, présente l'avantage de faire bénéficier les familles à revenus modestes d'un tarif social. C'est aussi une garantie de paiement pour les "mamans de jour " et une manière de partager plus équitablement les subventions publiques. Dans la région COREL, seuls 2 réseaux (Lausanne et Renens) offrent actuellement cette possibilité.

Exemple de frais de garde annuels chez une "maman de jour" (base Frs. 3.50.–/heure 10 heures de placement/jour.) quand il n'y a pas de subventions communales

10 heures à Fr. 3.50/l'heure (moyenne)		*Fr.*	*35.–*	
1 collation à Fr. 2.50 (moyenne)		*Fr.*	*2.50*	
1 repas à Fr. 4.50 (moyenne)		*Fr.*	*4.50*	
1 goûter à Fr. 2.50		*Fr.*	*2.50*	
Frais de garde journaliers		***Fr.***	***44.50***	
Frais de garde mensuels	*Fr. 44.50.–x 21 j (moyenne)*		=	*Fr. 934.50*
Frais de garde annuels	*(11 mois de placement)*		=	*Fr. 10'279.50*

Aucune déduction n'est accordée lorsque plus d'un enfant de la même famille est accueilli.

Sans participation communale au placement, il est clair que ce mode de garde reste encore coûteux pour certains parents puisque ces tarifs ne tiennent pas compte de leurs revenus. Ils se trouvent donc parfois dans l'obligation de recourir à des placements "bricolés" entre grands-mères, amies, voisines, "maman de jour", avec les risques que comportent pour l'enfant ces changements fréquents, comme mentionnés plus haut. Toutefois, pour certaines familles, l'aspect financier va déterminer le choix du placement.

REVENUS DES «MAMANS DE JOUR»

La "maman de jour" est payée à l'heure, selon le mode de calcul ci-dessous :

- Pour un accueil régulier et à plein temps (par exemple 10 h/jour et 21 jours par mois), son revenu pour son travail de garde serait en principe d'environ Fr. 735.- par mois calculé sur un tarif horaire de Fr. 3.50, les indemnités reçues pour les repas n'étant pas comptées comme des revenus.
- Toutefois, étant donné l'absence de contrat réglementant ce type de placement, la "maman de jour" n'est pas payée en cas d'absence de l'enfant ou de sa propre absence et le placement peut s'arrêter en tout temps et sans préavis. Le revenu en fin de mois est, de ce fait, le plus souvent amputé et atteint rarement ce montant.
- Contrairement aux assistantes maternelles engagées par le "Jardin-Famille", la "maman de jour" n'a droit à aucune indemnité de vacances ou de maladie.

On ne peut donc pas réellement parler de "revenu" pour les "mamans de jour", mais de défraiement irrégulier et aléatoire.

Le statut de la "maman de jour" à l'égard de l'AVS est réglé selon divers principes mis en place par la Caisse AVS : il fait actuellement l'objet d'une révision. Celui à l'égard des impôts, est aussi réglé selon des principes qui tiennent compte d'une partie de revenus non imposables : frais effectifs de compensation des repas, déductions admises au titre de frais d'acquisition du revenu (Fr. 2.-/heure) et d'une partie imposable concernant tout montant dépassant Fr. 2.--/heure.

Du point de vue pratique, la personne qui accomplit une telle activité, doit joindre à sa déclaration d'impôts un décompte dans lequel elle mentionnera le montant de l'indemnité horaire ainsi que le nombre d'heures accomplies.

RÔLE DES COORDINATRICES DES RÉSEAUX DE MAMANS DE JOUR

La délégation des compétences d'octroyer des autorisations d'accueil conférées à des communes (qui implique pour ces dernières une responsabilité juridique), ou souvent à des communes regroupées, en matière de placement familial à la journée, a entraîné celles-ci à engager des personnes salariées assumant le rôle de coordinatrices de réseaux de "mamans de jour".

Le rôle de la coordinatrice d'un réseau et son travail auprès des "mamans de jour" dont elle est responsable sont des plus importants et parfois même délicats. La responsabilité première d'une coordinatrice est de répondre de la bonne qualification des "mamans de jour" auxquelles les mères confient leurs enfants et de les accompagner, par la suite, tout au long du placement.

Actuellement, les personnes engagées pour la coordination d'un réseau sont issues de professions diverses et leur statut est fort différent d'une commune à l'autre. Ceci entraîne, pour la conseillère éducative du SPJ, la nécessité de mettre sur pied des rencontres régulières afin de transmettre à ces personnes un minimum de références communes pour l'exercice de leur fonction.

Salaires des coordinatrices

Certains réseaux bénéficient d'une infrastructure, ou de locaux, dans le cadre d'une commune, d'un CMS ou d'un CSR. Dans d'autres réseaux, par contre, le travail des coordinatrices se fait à domicile, dans des conditions parfois difficiles.

Si quelques coordinatrices travaillent encore presque bénévolement, la plupart d'entre elles sont payées à l'heure dans une fourchette oscillant entre Fr. 20.-- et Fr. 25.--/heure.

Une dizaine de coordinatrices, quant à elles, bénéficient d'un salaire mensuel et travaillent dans des conditions adéquates.

Au total, 15 coordinatrices travaillent actuellement dans la région COREL, à des pourcentages très variables (entre 10% et 100%).

RAPPORT COÛT / BÉNÉFICE

Dans l'état actuel de la situation, il est évident que si l'on s'en tient uniquement à des considérations financières, en faisant l'impasse sur les aspects humains, sociaux et éducatifs, l'accueil de jour en milieu familial est un mode de garde qui comporte relativement peu d'investissements en structures ou sur le plan financier, en comparaison avec les lieux d'accueil collectif à temps d'ouverture élargi, dont le coût est plus élevé.

Sauf en ce qui concerne les communes urbaines, comme celle de Lausanne, qui à long terme souhaite pouvoir offrir un choix réel aux parents utilisateurs de modes de garde, le rapport coût-bénéfice de l'accueil familial, en francs, en temps, en organisation est nettement le plus "avantageux" pour les collectivités publiques.

On risque toutefois d'oublier que, dans les conditions actuelles, ce mode de garde reste cher, voire inaccessible, pour certains parents, qui portent, rappelons-le, dans la majorité des cas, l'entière charge des frais de garde, en l'absence d'une politique sociale communale, ou cantonale, dans le domaine de la petite enfance.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Comme pour l'accueil de jour de l'enfant en collectivité, l'accueil de jour en milieu familial comporte aussi bien des avantages que des inconvénients. Ceux-ci peuvent être étudiés en regard des réponses aux besoins des enfants, des parents, des mamans de jour, des communes et de l'Etat ainsi que des incidences financières et socio-éducatives, ces réponses n'étant pas toutes, ni toujours, forcément concordantes.

CONCLUSION

Ce rapport sur la situation de l'accueil de jour de la petite enfance dans les communes de la COREL fait un constat de la situation telle qu'elle se présentait en 1997. Il est bien évident que cette situation a évolué ces deux dernières années et, espérons-le, évoluera encore afin d'aller vers une offre plus adaptée aux besoins de nos concitoyens.

Il est cependant important de considérer ce rapport, qui devra très certainement être enrichi, voire approfondi, comme base de travail pour effectuer une réflexion au niveau de la région. Le groupe "Petite Enfance", qui se propose de conduire cette réflexion, souhaite que ce document suscite le dialogue au sein de la COREL. C'est pourquoi, il vous remercie par avance de vos commentaires ou remarques, qu'elles soient émises tant par votre commune que par votre secteur.

Les tableaux annexés au rapport vous seront certainement utiles pour mieux appréhender la situation. Ils contiennent en effet un grand nombre d'informations sur les structures d'accueil de nos différentes communes.

Nous tenons à relever que cette étude n'aurait pas été possible sans la précieuse collaboration de vos administrations qui, nous en sommes conscients, ont parfois dû consacrer beacuoup de temps afin de répondre au questionnaire. Le groupe "Petite Enfance" tient, une fois encore, à les en remercier chaleureusement, car sans eux ce travail n'aurait pu être mené à bien.

Lausanne, septembre 2000

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi - participation des communes et de l'Etat..... pages 32, 33

Annexe 2 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi - nombre d'institutions par catégorie et par commune..... page 34

Annexe 3 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint - participation des communes et de l'Etat..... pages 35, 36, 37

Annexe 4 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint - participation des communes..... page 38

Annexe 5 : Réseaux de mamans de jour – état des lieux..... page 39

Annexe 6 : Unités d'accueil pour écoliers..... page 40

Annexe 1 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi
Participation des communes et de l'Etat (1997)

Communes	Nom du lieu	Elargi-Nb places				Nbre d'hab.	Seulement		Total 0 - 10 ans	Charges d'exploit.	Montant du financement communal	% du chiffre d'exploit.	Subv. cnale par hab.	Financement SPJ	% du fin. SPJ	Financement fait à d'autres communes	Autres formes d'appui	Particularités
		NU	GA	UAPE	Total		0 à 4 ans	5 à 10 ans										
BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE	La Ferme des Enfants		10		10	7'254	514	687	1'201	273'683	153'019	55.9%	21.09	22'800	8.3%		----	Le financement communal concerne les places en accueil élargi et restreint
CRISSIER	Les P'tits mômes		30		30	5'723	395	432	827	214'910	132'831	61.8%	23.21	18'000	8.3%	Fr. 12'686 à Renens	+ Fr. 6'600 locaux	
ECUBLENS	Le Domino	12	15		27	9'668	602	669	1'271	512'584	315'651	61.6%	32.65	31'250	6.1%	Fr. 9'939 gard. Renens	+locaux	
HAUTES ECOLES	Polychinelle	10			10	Financement Ville de Lausanne pour enfants lausannois + financement UNIL EPFL				106'249	32'120	30.2%		12'732	12.0%		Financement de la Ville de Lausanne à partir de 98 UNIL EPFL Frs. 404'500	EPFL
	La Croquignole	10	20		30					795'968	0	0.0%		48'434	6.0%			
EPALINGES	La Pépinière	10	20		30	7'455	459	563	1'022	397'480	190'000	47.8%	25.49	28'440	7.2%			
	La Ribambelle		20		20	7'455	459	563	1'022	225'022	68'500	30.4%	9.19	19'588	8.7%			Temps partiel sans repas
	La Trottinette			20	20	7'455	459	563	1'022	100'709	26'500	26.3%	3.55	4'140	4.1%		+locaux payé par la commune	
LAUSANNE: CENTRES DE VIE ENFANTINE (CVE Municipaux)																		
	CVE Ancien-Stand	12	34	36	82	113'644	5'818	6'931	12'749	1'853'900	1'510'064	81.5%	13.29	90'201	4.9%			municipale
	L'Ancien-Stand, pavil. des Marronniers			15	15	113'644	5'818	6'931	12'749	-----	Inclus dans CVE	-----	-----	-----	-----			municipale
	CVE Bellevaux	15	30	44	89	113'644	5'818	6'931	12'749	2'100'418	1'749'659	83.3%	15.40	94'918	4.5%			municipale
	CVE de la Bourdonnette	15	37	12	64	113'644	5'818	6'931	12'749	1'359'829	1'145'043	84.2%	10.08	47'509	3.5%			municipale
	CVE de Montelly	45	30	45	120	113'644	5'818	6'931	12'749	2'398'346	1'903'171	79.4%	16.75	142'777	6.0%			municipale
	CVE des Bergières	20	30	36	86	113'644	5'818	6'931	12'749	2'107'157	1'694'746	80.4%	14.91	85'781	4.1%			municipale
	La Pyramide			22	22	113'644	5'818	6'931	12'749	498'467	413'283	82.9%	3.64	22'193	4.5%			municipale
	CVE La Grangette	20	30	20	70	113'644	5'818	6'931	12'749	1'888'246	1'547'186	81.9%	13.61	107'486	5.7%			municipale
	CVE Valency	15	30	36	81	113'644	5'818	6'931	12'749	1'881'261	1'585'675	84.3%	13.95	88'164	4.7%			municipale
LAUSANNE PRIVES SUBVENTIONNES																		
	Centre de la Petite Enfance	20	30	24	74	113'644	5'818	6'931	12'749	1'559'613	1'215'500	77.9%	10.70	95'150	6.1%		ACAE	privé subv. 192 bis
	Crèche de Lausanne	17	20	20	57	113'644	5'818	6'931	12'749	1'101'523	781'564	71.0%	6.88	57'469	5.2%		ACAE	privé subv. 192 bis
	CVE La Chenille	10	24	48	82	113'644	5'818	6'931	12'749	1'535'067	1'112'500	72.5%	9.79	80'306	5.2%			privé subv. 192 bis
	Garderie d'Entrebois	10	15		25	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	779'000	n/d	6.85	59'250	---			privé subv. 192 bis
	Grattapaille			36	36	113'644	5'818	6'931	12'749	660'356	538'464	81.5%	4.74	26'264	4.0%			privé subv. 192 bis
	L'Attique	19	11		30	113'644	5'818	6'931	12'749	1'047'176	748'800	71.5%	6.59	52'419	5.0%			privé subv. 192 bis enfants foyer
	La Cour des Miracles			36	36	113'644	5'818	6'931	12'749	638'170	520'000	81.5%	4.58	27'210	4.3%			privé subv. 192 bis
	La Chotte			20	20	113'644	5'818	6'931	12'749	181'068	28'155	15.5%	0.25	25'000	13.8%	-----		Mouvement religieux
	La Gardoche		16	14	30	113'644	5'818	6'931	12'749	743'522	593'700	79.8%	5.22	48'906	6.6%			privé subv. 192 bis
	La Madeleine		22		22	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	370'000	n/d	3.26	28'375	-----			privé subv. 192 bis
	La Rotonde			30	30	113'644	5'818	6'931	12'749	697'462	540'808	77.5%	4.76	111'533	16.0%			privé subv. 192 bis
	Le Servan	32	24	34	90	113'644	5'818	6'931	12'749	2'119'261	1'551'800	73.2%	13.65	100'252	4.7%			privé subv. 192 bis
	Les Collonges	32	20		52	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	715'500	n/d	6.30	67'608	-----		+ Fr. 52300 loyer	temps partiel, privé subv.
	UAPE d'Entrebois de l'APEF			24	24	113'644	5'818	6'931	12'749	-----	Inclus dans Gard. Entrebois	----	-----	56'411	-----			privé subv. 192 bis
	Vallée de la jeunesse, centre d'accueil		10		10	113'644	5'818	6'931	12'749	415'000	330'000	79.5%	2.90	21'000	5.1%		ACAE	privé subv. (CVAJ) 192 bis

Annexe 1 (suite) Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi
Participation des communes et de l'Etat (1997)

	La Crèche Espagnole "AGELA"*	15	20	15	50	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	210'000	n/d	1.85	38'040	-----		Fin enfants Lausannois ville de Lausanne + Gouv. Esp.	langue espagnole
	La Pouponnière et l'Abri (CH	40	45	60	145	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	1'550'500	n/d	13.64	207'129	-----			privé subv.+ entrep. 192 bis
	Les Koalas[1]	2	8		10	113'644	5'818	6'931	12'749	138'608	40'000	28.9%	0.35	8'050	5.8%			Accueil temporaire et d'urgence de la Croix-Rouge
	Mandarine *	12	10		22	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	n/d	n/d	-----	20'442	n/d			GA d'entreprise
LAUSANNE: NON SUBVENTIONNES																		
	Centre Pierre Mercier		10		10	113'644	5'818	6'931	12'749		-----	---	-----	---			ACAE	Temps partiel dans repas
	Gan Chlomo		33	28	61	113'644	5'818	6'931	12'749	523'487	-----	-----	-----	21'796	4.2%			temps partiel, confessionnel
	L'Hebdromadaire		10		10	113'644	5'818	6'931	12'749	n/d	-----	-----	-----	4'000	n/d			temps partiel entreprise
	La Case (Nestec)	8	18		26	113'644	5'818	6'931	12'749	574'000	-----	-----	-----	-----	-----			GA d'entreprise
	La Crèche Italienne		30	10	40	113'644	5'818	6'931	12'749		-----	-----	-----	23'000	#DIV/0!		Gouv. Italien + Congrégation religieuse	Congrégation religieuse Langue italienne
	Mosaïque	10	20		30	113'644	5'818	6'931	12'749	-----	----	----	-----	64'065	-----			interdépartem.
LUTRY	La Marelle		30		30	8'085	448	566	1'014	335'248	120'000	35.8%	14.84	23'446	7.0%	Frs. 6'000 à Corsy		privé subv.
PRILLY	Les Acacias, Centre de vie enfantine	5	17		22	10'409	501	583	1'084	596'845	422'326	70.8%	40.57	30'913	5.2%		loyer 60000 Don de Romanel	loyer Fr. 60'000 Don de Romanel
	La Fourmi bleue		10		10	10'409	501	583	1'084	171'514	72'760	42.4%	6.99	8'394	4.9%		Loyer payée	temps partiel sans repas
	La Cabane	5	17		22	10'409	501	583	1'084	n/d	n/d	n/d	-----	23'797	-----			GA d'entreprise + ext.
PULLY	Les Copains d'abord			24	24	15'829	828	908	1'736	180'260	93'000	51.6%	5.88	14'023	7.8%		Locaux gratuits	
	Le Relais Maternel		35	10	45	15'829	828	908	1'736	427'375	173'000	40.5%	10.93	22'375	5.2%		Fr. 12'000 /an de loyer	
	La Tourterelle	12			12	15'829	828	908	1'736	366'482	185'000	50.5%	11.69	24'915	6.8%		Fr. 43'700 / an de loyer	
RENENS	La Farandole		20	12	32	16'791	908	1'196	2'104	449'329	217'364	48.4%	12.95	21'800	4.8%		Entretien du jardin	
	Sainte-Famille		35	15	50	16'791	908	1'196	2'104		-----	----	-----	9'375		-----	Entretien du jardin	Congrégation religieuse
	Le Tournesol	12			12	16'791	908	1'196	2'104	303'879	223'738	73.6%	13.32	15'300	5.0%	CRA + Quatre coins	Locaux + entretien	municipale
ROMANEL-SUR-LAUSANNE	Les P'tits Bonshommes		22		22	3'005	215	245	460	133'134	36'000	27.0%	11.98	7'663	5.8%	Don à Prilly	Transformation + prêt locaux	
SAINT-SULPICE	L'Ilôtrésor	5	17		22	2'739	100	141	241	-----	-----*	----	-----	15'201	----			Fondation privée

* Entièrement privé. Accueille un nombre important d'enfants de la région Lausannoise

Annexe 2 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi 1997
Nombre d'institutions par catégorie et par commune (1997)

Commune	Nombre d'institutions	Population totale	Population 0 à 10 ans	Nombre de places				% places / pop. 0-10 ans
				NU	GA	UAPE	Total	
Bussigny-près-Lausanne	1	7'254	1201		10		**10**	0.83%
Crissier	1	5'723	827		30		**30**	3.63%
Ecublens	1	9'668	1271	12	15		**27**	2.12%
Hautes Ecoles	2			15	20		**35**	
Epalinges	3	7'455	1022	10	40	20	**70**	6.85%
Lausanne CVE municipaux	8	113'644	12749	142	221	266	**629**	4.93%
Lausanne privés subventionnés	15			140	192	286	**618**	4.85%
Lausanne partenariat	4			69	83	75	**227**	1.78%
Lausanne non subventionnés	6			18	121	38	**177**	1.39%
Lutry	1	8'085	1014		30		**30**	2.96%
Prilly	3	10'409	1084	10	44	0	**54**	4.98%
Pully	3	15'829	1736	15	45	34	**94**	5.41%
Renens	3	16'791	2104	12	55	27	**94**	4.47%
Romanel-sur-Lausanne	1	3'005	460		22		**22**	4.78%
Saint-Sulpice	1	2'739	241	5	17		**22**	9.13%
Totaux	**53**	**200'602**	**23'709**	**448**	**945**	**746**	**2'139**	**9.02%**

Annexe 3 - Accueil de la petite enfance dans les communes membres de la COREL
Lieux d'accueil à temps d'ouverture **restreint** 1997 - *Participations Communes et Etat*

Commune	Nom du lieu	Restreint-Nb de places				Montant du financement communal	Financement fait à d'autres communes	Autre mode de subv. communal	Particularités	Nbre d'hab.	Subv. par hab.	Subsides aux parents
		JE	HJ	EBB	Total		Si oui à qui et combien					(oui/non)
Belmont-sur-Lausanne	Atelier du Lézard	15			**15**	-----	Participation à la Crèche garderie à Pully, Belmont	-----	Privé	2'192	-----	Oui
	Les Guignols	65			**65**	-----	-----	Locaux loués prix favorable	Privé	2'192	-----	Oui
Bussigny-près-Lausanne	La Ferme des Enfants	12	2		**14**	-----	-----	-----	Privé subv. Le fin. communal concerne les places en acc. élargi et restreint	7'104	Voir acc. Élargi	non
	Les Petits Loups	20			**20**	-----	-----	Locaux gratuits	Privé	7'104	-----	non
	Les Petits Lutins	10			**10**	-----	-----	-----	Privé	7'104	-----	non
	Le Poussinet, Vieux Collège	20			**20**	-----	-----	Locaux gratuits	Privé	7'104	-----	non
Chavannes-près-Renens	La Marelle	22			**22**	15'563	Prorata enfants de Chavanne-Près-Renens + Renens et Ecublens	Couverture du déficit	Privé subventionné	5'570	2.79	Non
Cheseaux-sur-lausanne	La Galipette	20			**20**	30'000	-----	Locaux gratuits	Privé subventionné	2'900	10.34	Non
Crissier	Halte-jeux Centre MMM Crissier		35		**35**	-----	-----	-----	Privé	19'042	-----	-----
Cugy	Arc-en-Ciel	22			**22**	5'000	-----	-----	Privé	1'755	2.85	Non
Ecublens	Les Mouflets		28		**28**	50'720	-----	-----	Privé subventionné	9'823	5.16	non
	Au P'tit Marin	7	8		**15**	-----	-----	-----	Privé	9'823	-----	non
	Le Petit Prince	15			**15**	-----	-----	-----	Privé	9'823	-----	non
Froideville	Jardin d'enfants de Froideville	12			**12**	-----	-----	-----	Privé	1'435		non
Jouxtens-Mézery	Le Petit Navire	16			**16**	22'000	-----	Prêt locaux	Privé subventionné	1'054	20.87	Non
Lausanne	Atelier d'animation et d'art enfantin	32			**32**	-----	-----	ACAE	Privé	113'644	-----	non
	Centre de la Petite Enfance	20			**20**	Inclus dans accueil élargi	-----	ACAE	Privé subventionné	113'644	Voir acc. Élargi	non
	Centre Pierre Mercier	10			**10**	-----	-----	ACAE	Privé subventionné	113'644	-----	non
	Vallée de la jeunesse, centre d'acc.		15		**15**	Inclus dans accueil élargi	-----	ACAE	Privé	113'644	Voir acc. Élargi	non
	Ecole Rudolf Steiner	16			**16**	-----	-----	-----	Privé	113'644	-----	-----
	Jardin d'enfants Rudolf Steiner	17			**17**	-----	-----	-----	Privé	113'644	-----	-----
	Atelier d'expression libre	15			**15**	-----	-----	ACAE	Privé	113'644	-----	non
	L'Aurore	30			**30**	-----	-----	Privé	Privé	113'644	-----	non
	Les Bambis	15			**15**	-----	-----	Privé	Privé	113'644	-----	non
	Bellariva de l'IMD		15		**15**	-----	-----	ACAE	Privé	113'644	-----	non
	Le Bois-Gentil, espace-jeux		18		**18**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	La Borde du Futur		21		**21**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Cadet Rousselle	20			**20**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	La Chotte		15		**15**	par le biais de l'ACAE	-----	ACAE	Groupement religieux	113'644	-----	non
	Les Criquets	18			**18**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non

Annexe 3 (suite) - Accueil de la petite enfance dans les communes membres de la COREL

Lieux d'accueil à temps d'ouverture **restreint** 1997 - *Participations Communes et Etat*

	Croqu'la vie	9			**9**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Le Domino	6			**6**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Ecole Catholique du Valentin	6	6		**12**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Ecole maternelle du jeudi	60			**60**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Ecole nouvelle de suisse romande	45			**45**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Les Farfadets	30			**30**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Les Galopins		15		**15**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Halte-jeux de la Harpe		15		**15**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Institut Mont-Olivet	24			**24**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Jardin d'enfants Montessori	22			**22**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Jardin d'enf.-Atelier expression libre	16			**16**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Jonathan		12		**12**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Keops Club Fitness		8		**8**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	La Maison des enfants	23			**23**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Les Marmousy	16			**16**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Le P'Tit Train	15			**15**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Les P'tits Loups		20		**20**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Les P'tits Trolls		14		**14**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	La Panthère rose (APEF)		7	5	**12**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Paroisse St. Jacques		11		**11**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Perle		12		**12**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	Le Petit Prince	22			**22**	-----	-----	privé	Privé	113'644	-----	non
	Les Pitchounets	20			**20**	-----	-----	privé	Privé	113'644	-----	non
	Les Rabotzons, accueil petite enfanc	15			**15**	-----	-----	ACAE	Association	113'644	-----	non
	Rataboum		18		**18**	-----	-----	ACAE	Association	113'644	-----	non
	Severy-Espace-Jeux		15		**15**	-----	-----	ACAE	privé	113'644	-----	non
	Les Tigloufs	15			**15**	-----	-----	ACAE	Privé	113'644	-----	non
	Le Verseau	12			**12**	-----	-----	privé	HJ-EBB ass mat	113'644	-----	non
	Jardin Calin		15		**15**	-----	-----	-----	-----	113'644	-----	non
	Les Gnomes	10			**10**	-----	-----	ACAE	-----	113'644	-----	non
	CHUV		x	x	0	-----	-----	Etat de Vaud	EB-HJ pour visiteurs	113644	-----	non
	Halte-jeux Hôpital de l'enfance		x		0	-----	-----	-----	HJ pour les visiteurs	113644	-----	non

Annexe 3 (suite et fin) - Accueil de la petite enfance dans les communes membres de la COREL

Lieux d'accueil à temps d'ouverture **restreint** 1997 - *Participations Communes et Etat*

Lae Mont-sur-Lausanne	Atelier d'expression libre	18			**18**	-----	-----	-----	Privé	4'963		non
	Les Mouflets	20			**20**	36'420	-----	subv 10 fr/an / enfant	Privé subventionné	4'963	7.34	non
Lutry	Centre de vie enfantine de Lutry	13			**13**	6'000	-----	-----	Privé	8'085	0.74	non
	Jardin d'enfants de Lutry	17			**17**	7'000	-----	-----	Privé	8'085	0.87	non
Mézières	Halte-jeux de Mézières		10		**10**	local	-----	salle gratuite	-----	934	-----	900 en 97
Paudex	Ecole du Jeudi					5'000	-----	Locaux à disposition	-----	1'451	-----	non
Prilly	Amadou	23			**23**	41'000	-----	-----	-----	10'618	3.86	oui
	La Fourmi bleue ***					Le financement communal concerne les places en accueil élargi et restreint	-----	Loyer payé	-----	10'618	Voir acc. Élargi	
	Black Gym, Centre sportif		11		**11**	-----	-----	-----	Privé	10'618	-----	non
	Jardin de Mont-Goulin	20			**20**	-----	-----	-----	Privé	10'618	----	non
Pully	Espace-Jeux	15		5	**20**	-----	-----	-----	Privé	15'850	----	non
	Jardin d'enfants musical	8			**8**	-----	-----	-----	Privé	15'850	----	non
	Montessori Micki's bilingual - Les Hérissons Petits Futés	40			**40**	-----	-----	-----	Privé	15'850	----	non
Renens	L'Arc-en-Ciel	17			**17**	-----	-----	-----	Privé	16'932	----	
	Ecole du Jeudi de Florissant	11			**11**	4'500	-----	-----	-----	16'932	0.27	oui
	Les Lapins Bleus	15			**15**	35'911	-----	Locaux + entretien jardin	Entraide familiale	16'932	2.12	oui
	Pinocchio	15			**15**	15'903	-----	-----	Entraide familiale	16'932	0.94	oui
Saint-Sulpice	Le Croc'Pomme		18		**18**	locaux	-----	Locaux prêté	Privé	2'739	-----	non
Savigny	Jardin d'enfants de Savigny	15			**15**	-----	-----	-----	Subside aux parents sur demande motivé	3'054	----	oui
Totaux	**81**	**1062**	**364**	**10**	**1436**	**----**	**----**	**----**	**----**	**----**	**----**	**----**

ACAE: Association des Centres d'Accueil de l'Enfance

Annexe 4 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint 1997
Participation des communes (1997)

Commune	Nombre de lieux d'accueil	Nb de places				Nombre d'habitants	Population 0 à 10 ans	Montant du financement communal	Subvention par habitant	Subvention par enfant 0-10 ans
		JE	HJ	EBB	Total					
Belmont-sur-Lausanne *	2	80			80	2'215	316	-----	-----	-----
Bussigny-près-Lausanne *	4	62	2		64	7'254	1'201	----	-----	-----
Chavannes-près-Renens	1	22			22	5'570	813	15'563	2.79	19.14
Cheseaux-sur-Lausanne *	1	20			20	2'900	438	30'000	10.34	68.49
Crissier	1		35		35	5'723	827	-----	-----	-----
Cugy	1	22			22	1'755	231	5'000	2.85	21.65
Ecublens	4	22	36		58	9'668	1'271	50'720	5.25	39.91
Froideville	1	12			12	1'449	216	-----	-----	-----
Jouxtens-Mézery *	1	16			16	1'113	164	22'000	19.77	A 134.15
Lausanne / ACAE *	47	559	252	5	816	113'644	12'749	568'500	5.00	44.59
Le Mont-sur-Lausanne	2	38			38	4'963	685	36'420	7.34	53.17
Lutry	2	30			30	8'085	1'014	13'000	1.61	12.82
Mézières *	1		10		10	934	122	----	-----	-----
Paudex *	1					1'451	176	5'000	3.45	28.41
Prilly *	4	43	11		54	10'409	1'084	41'000	3.94	37.82
Pully	3	63		5	68	15'829	1'736	-----	-----	-----
Renens *	4	58			58	16'791	2'104	56'314	3.35	26.77
Saint-Sulpice *	1		18		18	2'739	241	-----	-----	-----
Savigny	1	15			15	3'008	417	-----	-----	-----
Totaux	**82**	**1'062**	**364**	**10**	**1'436**	**215'500**	**25'805**	**----**	**-----**	**-----**

* Ces communes accordent un soutien sous forme de mise à disposition des locaux, mais cette aide est difficilement mesurable en francs

A -Ce montant peut paraître élevé mais il est fonction du petit nombre d'enfants de 1 à 10 ans dans la commune

Annexe 5 : Réseaux de mamans de jour
Etat des lieux (1997)

Commune	Réseaux	Réseau de mamans de jour										
			Financement			Remarques et autres financement	Année de réf.	Nb demandes des parents pour un placement	Nb enfants accueillis p/r aux demandes	Nb enfants placés au 31/12	Nb MJ à la fin de l'année	Prix horaire
			Commune oui / non	si oui combien	Salaire de la coord. Payée si oui combien							
Bussigny-près-Lausanne	Bussigny	oui	oui	19'456	40'200	+ traitement coordinatrice	1997	69	47	64	43	3.80
Villars-sainte-Croix	Bussigny	oui	non			RC Fr. 40						
Cheseaux-sur-Lausanne	Cheseaux	oui	oui	4'000	220/mois		1997	17	22	55	16	3.50
Savigny	Cully	oui			150/mois		1997	22	7	12	7	3.50
Bottens	Echallens	oui	oui									
Bretigny-sur-Morrens	Echallens	oui	non		28/hrs	RC Fr. 450	1997	76	55	73	48	3.50
Froideville	Ne faisait pas partie du réseau en 1997											
Chavannes-prés-Lausanne	Ecublens	oui	oui	15'820			1997	119	76	226	83	3.50
Ecublens	Ecublens	oui	oui	29'113	35'901	Salaire coord + bureau						
Saint-Sulpice	Ne faisait pas partie du réseau en 1997											
Lausanne (APEF + Jardin famille)	Lausanne	oui	oui	1'612'600	241'708		1997	526	741	504	275	3.50
Cugy	Le Mont	oui	non									
Le Mont-sur-Lausanne	Le Mont	oui	oui	711	37 fr /hrs		1996	24	23	43	23	3.50
Morrens	Le Mont	oui	oui/Entraide									
Mézières	Oron	oui	Entraide	1'000	20 fr /hrs		1998	1	1	9	4	3.50
Montèreveyres	Oron	oui	Entraide			RC Fr. 300	1998	3	3	7	3	3.50
Les Cullayes	Pas de réseaux											
Jouxtens-Mézery	Prilly	oui	oui	11'215	50'350		1998	77	59	59	37	3.50
Prilly	Prilly	oui	oui	97'773								
Belmont-sur-Lausanne	Pully	oui	non				1998	22	12	9	1	3.50
Epalinges	Pully	oui	oui			Fait partie du réseau de Pully	1998	58	14	32	16	3.50
Lutry	Pully	oui	oui		47'749		1998	61	34	52	20	3.50
Paudex	Pully	oui	oui/Entraide			RC Fr. 200	1998	6	2	2	3	3.50
Pully	Pully	oui	oui/Entraide	60'000			1998	144	56	50	20	3.50
Crissier	Renens	oui	oui	64'678	56'884		1997	61	64	80	65	3.50
Renens	Renens	oui	oui									
Romanel-sur-Lausanne	Romanel	oui	oui	10'000	4'800		1997	15	20	36	13	3.50
							Totaux	**1'301**	**1'236**	**1'313**	**677**	

N.B. - Financement commune - Le financement des communes concernant les réseaux de Mamans de jour est destiné uniquement aux frais de fonctionnement : salaires coordinatrices, frais administratifs, etc. A l'exception de Lausanne, Prilly et Renens aucune commune ne participe aux frais de placement des enfants. Certaines communes partagent les frais avec l'Entraide Familiale.

- Financement S.P.J - En 1997, le Canton ne prenait en charge que les frais de formation des coordinatrices des réseaux d'accueil familial à la journée. De nombreuses propositions sont inclues dans l'avant-projet de modification de la LPJ suite aux motions Jaeger et Weber-Jobé.

Annexe 6 : Lieux d'accueil à temps d'ouverture élargi
Unités d'accueil pour écoliers (1997)

NOM du lieu d'accueil commune	**La Trottinette** **Epalinges**	**Copains d'abord** **Pully**	**La Chotte *** **Lausanne**	**La Cour des Miracles** **Lausanne**	**Grattapaille** **Lausanne**	**La Rotonde** **Lausanne**	**La Pyramide** **Lausanne**	**Total / moyenne** **7/7**
Nb. de places autorisées SPJ	20	24	20	36	36	30	22	188
Nb. de jours d'ouverture	192	235	232	230	227	256	233	229
Nb. d'heures d'ouverture par jour	8.50	11.00	10.00	12.00	12.00	12.00	12.00	78
Capacité annuelle potentielle (Nb. de jour d'ouverture x nb. de places autorisées)	3'840	5'640	4'640	8'280	8'172	7'680	5'126	43378
Nb. journées annuelles occupées	3'840	5'640	3'735	7'700	7'125	6'758	5'126	39924
Taux d'occupation annuel pour 1997	100%	80% (100% à midi)	81%	93%	87%	88%	100.00%	92%
Nb. d'enfants différents pris en charge **Garderie**	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	---
Nb. d'enfants différents pris en charge **UAPE**	40	75	48	51	55	30	58	357
Nb. de familles différentes concernées	32	62	40	42	39	26	42	283
Nb. d'éducatrices en place	2	2	3	6	6	6	4	29
Pour-cent de travail	108.00%	180%	300%	360%	440%	435%	255%	2078%
% personnel administratif	----	10%	50%	75%	25%	105%	50%	315%
% personnel de maison	----	20%	20%	30%	30%	64%	80%	244%
% personnel de cuisine	----		100%	100%	85%	---	48%	333%
Charges salariales pers. Éducatif	70'992	140'400	87'664	366'442	397'368	298'063	236'765	1'597'694
	70%	75%	48%	69%	38%	43%	47%	49%
Total annuel salaire personnel Educatif y.c. poste de remplacement (sans charges sociales)	63'433	119'000	77'185	302'170	326'465	298'063	199'994	1'386'310
Charges sociales du personnel éducatif	7'559	21'400	10'479	64'272	70'903	n/d	36'771	211'384
Salaires éduc. / charges totales d'exp. (en%)	**70%**	**75%**	**48%**	**69%**	**38%**	**43%**	**47%**	49%
Alimentation:								
-Prix totaux annuel des repas achetés	15'000	24'000	---	-----	---	66'227	----	105'227
-Prix totaux annuel des repas fait sur place	2'314	-----	56'488	38'214	42'388	11'156	36'199	186'759
Loyer ann. ou charges fin. immob.	Payé par la commune	-----	24'589	57'920	68'264	51'240	41'751	243'764
Toutes les autres charges d'exploitation	12'403	23'260	12'327	64'706	549'704	266'664	183'752	1'112'816
Charges totales d'exploitation	100'709	187'660	181'068	527'282	1'057'724	693'350	498'467	3'246'260
Prix coûtant d'une place (sans subv. Comm ou Cant) (Charges totales / Nb. Places autorisées)	5'035	7'819	6'036	15'954	13'378	23'112	17'802	17'267
Prix coûtant par jour par enfant (Charges totales / nb. Journées annuelles occupées)	**26**	**33**	**48**	**68**	**148**	**103**	**97**	**81**
Subvention communale 1997	7'050	93'000	28'155	520'242	528'863	519'040	413'283	2'109'633
Subv. comm. en % des charges	7%	51%	16%	82%	79%	75%	83%	65%
Subvention cantonale (Y.C. form. & perfect.)	4'140	14'023	25'000	27'210	26'264	109'113	22'193	227'943
Subv. cant. en %/charges	4.0%	7.70%	13.81%	5.00%	3.92%	15.73%	4.50%	7%
Produits parents	69'957.00	82'459.00	122'089.00	85'361.00	110'554.00	40'903.35	61'136.00	572'459
Autres produits (Don, vente...)	200	14'098	4'974	5'355	28'009	4'208	1'855	58'699
Montant du déficit annuel 1997	Commune	Commune	-850	Commune	---	- 24'198	Commune	
Participation d'autres commune(Frs)	---	-----	----	-----	----	----	----	

'* Mouvement religieux